



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question écrite n° 50709

Texte de la question

M. François d'Harcourt attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur la décision prise par Air France de poursuivre le transport en container d'animaux vivants exotiques, notamment des primates destinés à l'expérimentation animale. La majorité des compagnies aériennes européennes refuse maintenant l'exploitation de ce commerce ; seules les compagnies Air France et Sabena poursuivent le transport. Nous savons que des méthodes substitutives à l'expérimentation animale existent. Elles sont fiables et à l'efficacité nullement contestable. Les amis des animaux s'étonnent de la poursuite du transport par la compagnie Air France dont ils estiment qu'elle s'honorerait par la cessation de ces contrats. Il lui demande les mesures qu'il pense adopter pour inciter la compagnie Air France à oeuvrer en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. d'Harcourt François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50709

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2016